

**SYNDICAT de communes**  
**Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble**  
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE  
Tél. 05 55 67 62 47

L'an deux mille vingt, le 23 juillet, une convocation est adressée à tous les membres du comité syndical pour le jeudi 30 juillet, à 14h30 heures, salle des associations de la Mairie de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

**Séance du 30 juillet 2020**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 juillet à 14 heures 30, les membres du comité syndical, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie.

**Présents :**

Membres titulaires : M. Alain BUJADOUX, M, Mme Michèle ALOUCHY

Membres suppléants : Monsieur PELTIER suppléant de M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Josette SAINRAPT suppléante de M. Jean-Jacques BIGOURET

**Pouvoir :**

**Absent excusé :**

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Mme Michèle ALOUCHY

**1) Compte rendu du comité syndical du 08 juin 2020**

Aucune observation.

Compte rendu adopté à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

**2) Emprunt**

Monsieur le Président rappelle la séance du comité syndical du 04 mai 2020 où il avait été question de l'emprunt et où la caisse d'épargne avait été retenue au taux fixe de 1.2 %

Il explique qu'il n'a pas transmis la délibération n°6/2020 à la caisse d'épargne car il attendait l'accord de subvention de la Région qui conditionnait la poursuite du projet.

Les délais étant dépassés pour répondre aux banques, il présente les nouvelles offres de prêt reçues par la collectivité :

Organismes de prêt	Taux	Nb année	montant échéance	coût emprunt
Crédit agricole	0,66%	15 ans	10 536,10 €	8 041,55 €
Caisse d'épargne	0,97%	15 ans	10 793,47 €	11 902,09 €

Après avoir étudié ces deux offres de prêt, le Président propose de retenir l'offre du Crédit agricole aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 150 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 0.66 %
- Périodicité : annuelle
- Somme des intérêts : 8 041.55 €
- Frais : 150.00 €
- Montant échéance : 10 536.10 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTÉ** l'offre de prêt du Crédit Agricole, aux conditions énumérées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de prêt ainsi que toutes pièces à intervenir

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

Il signale que cette nouvelle offre de prêt permet au syndicat de faire l'économie de 6 759.04 € sur le coût de l'emprunt qui s'élevait initialement pour la caisse d'épargne à 14 800.59 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°6/2020 du 04 mai 2020 portant sur la construction d'un centre de santé - demande d'emprunt auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin

### 3) Convention mission accompagnement CAUE

Monsieur le Président rappelle qu'il a demandé le concours du CAUE pour assurer une mission d'accompagnement et de conseils à Maîtrise d'Ouvrage concernant la construction du centre de santé.

Le coût de cette mission est estimé à 1 500 € pour toute la durée de la convention.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTÉ** le concours du CAUE de la Creuse pour assurer une mission d'accompagnement et de conseils à Maîtrise d'Ouvrage concernant la construction du centre de santé pour la somme de 1 500.00 €
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces à intervenir

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

### 4) Questions diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu ce jour, l'avant-projet de l'architecte

La séance est levée à 14h50